



15 AVR 2020

DECISION N° 4000600 /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU _____,
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DE
L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère de l'Administration Territoriale.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	AMOUGOU Ulrich Olivier	25/06/1995	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	ANDAMI ONDO Pierre Ghislain	16/02/1987	BIYI-EBA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	ANGONO MINKOULOU Rose Nadine	16/01/1981	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	AWONO NDJANA Mathieu Meryl	09/06/1995	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	BIDJIGUI MENGUE Christiane Brenda	14/09/1999	YAOUNDE 5	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	Dany Franck Delaure BILLE	19/03/1989	BONABERI- DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	DZOU ESSOMBA Hubert Fabrice	07/11/1986	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	EBOMBO AKOA Fernande Gwladys	28/09/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	EBOUKOU Justin	26/02/1979	CAMPO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	EGOLO ABOSSOLO Michele	23/01/1991	METET- MBALMAYO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	ENEME Marie Noelle	21/08/1990	NLOMO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	ENGAMA ENGAMA Benjamin Maxwell	08/03/1991	MVOUA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	ESSAMA BEYENE Olivier	22/09/1984	SANGMELIMA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	ESSONO Michel Modeste	20/11/1990	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	EYAMO Luc Prado	15/04/1993	MVANGAN	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé